Garde Partagee Enfant

Par mikamarques17

Bonjour, je voudrais savoir comment je peux demander la garde partagee pour ma fille de 2 mois, elle est avec sa mere, mais on a rien signe, donc je voudrais savoir si cest possible arriver a un accord pour la garde partagee, sans arriver au point de tribunal et des juges. Merci, cordialment

---
Par kang74

Bonjour

Si elle est d'accord tout est possible .

M'enfin un jugement protège vos droits car sinon vous serez soumis à son bon vouloir , à ses conditions etc ...

Par mikamarques17

Et je dois me poser au près de qui? Directement avec un avocat?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour commencer, vous pouvez demander à la mère.
Si vous trouvez un accord entre vous, vous pourrez ensuite faire valider par le JAF votre "convention parentale".

Et si vous ne trouvez pas d'accord, il sera inévitable de demander directement au JAF.
De préférence via un avocat, mais ce n'est pas obligatoire.

Dans tous les cas sans jugement votre accord restera provisoire.

Voici quelques liens utiles à consulter :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18785]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18785[/url]
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3133]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3133[/url]
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]